REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail- Patrie PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

...... SECRETARIAT GENERAL

....... LEGAL AFFAIRS DIVISION

00000515

/D/MINMAP/SG/DĂJ/MNAS DU

1 2 2019 JUIL

constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Approvisionnements Généraux.

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ; Vu

le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; Vu

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Vu février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics; Vu

l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et Vu au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

DECIDE:

Article 1er: La composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Approvisionnements Généraux est, pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée ainsi qu'il suit :

Président: Madame NJAH WUSENA NKUH

Membres:

Représentant de la Présidence de la République : Monsieur LOBE Christopher ITOE ;

Représentant des Services du Premier Ministre : Monsieur NZIE NZIE Jean ;

Représentant du Ministère chargé des Marchés publics: Monsieur NKILI MAA Arsène ;

Représentant du Ministère chargé des finances : Monsieur ABE'ELE MBANZO'O Prosper ; Représentant Ministère chargé des Investissements : Monsieur PEDIE Edith Strafort ;

Représentant de la Société Civile : Madame NANA, née MEKOUNTE Delphine.

Secrétaire : Madame ENOH BESSEM Ethel.

1/° Le Président et les Membres cités à l'article 1er ci-dessus sont désignés pour un mandat de deux (02) ans renouvelable Article 2. une fois.

21° Toutefois, il peut être mis fin à leur mandat à tout moment, en cas de manquement avéré.

Article 3.- Le intéressés perçoivent une indemnité de session dont le montant est fixé par l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 susvisé.

Article 4.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

MINETATISGIPRO

SG/SPM

MINEL MINEPAT

Chrono/Archives

interessés

Yaounde e 2, JUIL 2019

Winist OF PUBLIC CONTRA Re ofthe

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail- Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT GENERAL

LEGAL AFFAIRS DIVISION

DECISION 0 0 0 0 6 0 6

/D/MINMAP/SG/DÄJ/MNAS DU

12 3 JUIL 2019

modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°00515/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Approvisionnements Généraux.

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018:

le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu

le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réamenagement du Gouvernement ; Vu

le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ; Vu Vu

le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics; Vu

l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

DECIDE:

Article 1er: Les dispositions de l'article 1er de la décision n°00515/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 susvisée sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

« Article 1er : (nouveau)

Représentant de la Société Civile : Monsieur NOAH Guy.

Le reste sans changement.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- MINETAT/SG/PRC
- SG/SPM
- DG/ARMP
- Pdt/CCCM-TR
- Intéressé
- Chrono/Archives

le 2 3 JUIL 2019 MINISTRE DELEGUE EBA MALL